

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-867

présenté par

M. Chenu, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Économie »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	18 000 000	0
Plan France Très haut débit	0	5 500 000
Statistiques et études économiques	0	5 500 000
Stratégies économiques	0	7 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	18 000 000	18 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

I. – Le présent amendement prévoit de majorer de 18 000 000 euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, les crédits de l'action n° 04 "Développement des postes, des télécommunications et du numérique" du programme n° 134 "Développement des entreprises et régulations".

II. – Cette majoration est compensée à due concurrence par la minoration des crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, des programmes suivants de la mission "Économie" :

Programme n° 305 "Stratégies économiques" :

minoration de 7 000 000 euros, répartie entre les actions n° 01 « Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France » et n° 02 « Développement international de l'économie française » ;

Programme n° 343 "Plan France Très haut débit" :

minoration de 5 500 000 euros, répartie entre les actions n° 01 « Réseaux d'initiative publique », n° 02 « Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France Très haut débit » et n° 03 « Inclusion numérique » ;

Programme n° 220 "Statistiques et études économiques" :

minoration de 5 500 000 euros, répartie entre les actions n° 01 « Infrastructures statistiques et missions régaliennes », n° 08 « Information économique, démographique et sociale » et n° 09 « Pilotage, soutien et formation initiale ».

Le présent amendement vise à abonder de 18 millions d'euros le fonds postal national de péréquation territoriale, afin d'assurer la pérennité du maillage postal de proximité sur l'ensemble du territoire.

La baisse programmée de la contribution de l'État au fonds, liée à la diminution du rendement des abattements fiscaux de La Poste consécutive à la suppression de la CVAE, menace la capacité du groupe à garantir l'égalité d'accès au service postal, notamment dans les communes rurales et les quartiers prioritaires.

Afin de répondre à la demande exprimée par de nombreux élus locaux, le présent amendement procède à un redéploiement interne à la mission "Économie", sans créer de charge nouvelle pour l'État :

7 M€ sont issus du programme 305 "Stratégies économiques", grâce à une rationalisation des dépenses d'études, d'abonnements informatiques et de représentation à l'étranger ;
5,5 M€ proviennent du programme 343 "PlanFrance Très haut débit", où les décaissements des réseaux d'initiative publique atteignent désormais leur phase de stabilisation ;
5,5 M€ sont redéployés depuis le programme 220 "Statistiques et études économiques", par une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement (informatique, logistique, communication).
Ces ajustements cohérents au sein de la mission permettent de renforcer un service public essentiel à la cohésion territoriale tout en respectant la trajectoire de maîtrise des dépenses publiques.